A75 12
Syndicat mixte

DÉLIBÉRATION N° 18-2026 DU SYNDICAT MIXTE "A 75"

Délibération prise en séance du 22 octobre à 9H00

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre 2026 à 9H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « A 75 » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Claude ASSIER, M. Fabrice FRAYSSINET

Etaient absents et représentés :
- Mme Monique ALIES a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Sébastien DAVID a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Emmanuelle GAZEL a donné pouvoir à M. Fabrice FRAYSSINET

Objet : Adoption du règlement intérieur

Vu le Code général des collectivités et notamment les articles L. 2121-8, L. 5211-1 et L. 5711-1,

Vu l'article 10 des statuts,

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 22 octobre 2026 ont été adressés à ses membres le 16 octobre 2026,

Considérant que le règlement intérieur doit être approuvé dans les six mois suivants l'installation du Comité syndical,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Syndicat mixte, selon le projet joint en annexe.

Le Président du Syndicat mixte

Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
- **Nombre de membres en exercice : 15**
- **Nombre de membres présents : 5**
- **Nombre de suffrages exprimés : 9**

Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20261022-20261022_182026-DE
Reçu le 03/11/2026